



PREFET DE L'OISE



## Coronavirus – point de situation dans l'Oise

2 mars 2020

*Depuis le 25 février, les investigations actives menées par les services de l'Etat et les acteurs de santé ont permis le diagnostic de plusieurs cas de coronavirus Covid-19 dans l'Oise. Depuis le 25 février, l'ARS Hauts-de-France a mis en place une cellule de crise en lien avec la Préfecture de l'Oise, la Cellule régionale de Santé publique France, les SAMU, le Centre d'appui pour la prévention des infections associées HdF et les établissements de santé concernés. Cette cellule est mobilisée jour et nuit, afin de détecter les cas, isoler et prendre en charge des malades, rechercher les personnes ayant été en contact avec les malades.*

### 64 cas (cluster) confirmés dans l'Oise

Les investigations actives menées par les autorités sanitaires et les acteurs de santé ont permis le diagnostic de nouveaux cas de coronavirus Covid-19 reliés par une chaîne de contamination avec les deux cas confirmés le 26/02 dans l'Oise.

Le dernier bilan, fait état de 64 cas confirmés dans l'Oise, dont un nouveau décès à déplorer. Au total, deux personnes originaires de l'Oise sont décédées.

La cellule de crise immédiatement mise en place par l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, en lien avec Santé publique France, les SAMU, le CPIAS Hauts-de-France et les établissements de santé concernés, travaillent en continu à la recherche des personnes ayant pu être en contact avec les cas confirmés.

### Organisation des hôpitaux de Creil et Compiègne

#### Centre hospitalier de Creil

L'Agence régionale de santé a annoncé le 27 février la fermeture, pour une durée de 14 jours du service de réanimation de l'hôpital de Creil.

Une partie du personnel était par ailleurs en « quatorzaine » par mesure de précaution. Conformément aux instructions nationales, ceux parmi ces personnels qui ne présentent pas de symptômes vont pouvoir réintégrer l'hôpital afin de renforcer les équipes soignantes, en respectant les recommandations d'hygiène (port d'un masque et de gants...).

## Centre hospitalier de Compiègne

L'organisation de l'établissement a été repensée afin d'assurer la continuité des soins dans les services d'hospitalisation, en particulier au service de réanimation et au service d'accueil des urgences. Certaines interventions non urgentes et consultations ont ainsi été temporairement déprogrammées afin de redéployer le personnel.

Conformément aux instructions nationales, les personnes jusque-là en « quatorzaine » qui ne présentent pas de symptômes ont été autorisées à réintégrer l'établissement, en respectant les recommandations d'hygiène (port d'un masque et de gants...).

## **Mise à disposition de masques pour les médecins généralistes de l'Oise.**

Comme l'a indiqué le ministre de la santé et des solidarités mercredi 26 février, des masques chirurgicaux vont être mis à disposition des médecins généralistes dans le courant de la semaine.

Toutefois, au regard de la situation actuelle dans le département de l'Oise, une distribution anticipée de masques est d'ores et déjà organisée à compter de ce jour pour les médecins généralistes libéraux du département, à hauteur de 50 par praticien. Les médecins peuvent les retirer dans l'EPCI dont relève leur cabinet.

## **Mesures de gestion concernant le collège Jean-de-la-Fontaine de Crépy-en-Valois**

Une évaluation médicale des élèves et des personnels du collège Jean-de-la-Fontaine avait d'ores et déjà été décidée par la rectrice de l'académie d'Amiens et le directeur général de l'ARS le 27 février dernier, dès la confirmation d'un cas de coronavirus chez un enseignant de l'établissement. Cette évaluation est proposée aux élèves et aux personnels qui ont été en contact avec cet enseignant alors qu'il pouvait être contagieux. Elle se déroule au sein de l'établissement du 2 au 4 mars 2020 et concerne 265 personnes, dont 185 élèves. Un test biologique de dépistage du coronavirus sera réalisé, sur critère médical, pour les personnes qui le nécessiteront. Une cellule d'écoute complète ce dispositif.

Les investigations actives menées par l'ARS et les acteurs de santé ont par ailleurs permis le diagnostic de cas de coronavirus Covid-19 au lycée général Jean Monnet de Crépy-en-Valois. L'identification des élèves et des personnels avec lesquels ces malades ont été en contact rapproché, alors qu'elles étaient contagieuses, a d'ores et déjà été réalisée par l'ARS Hauts-de-France et Santé Publique France dès la confirmation de ces cas. Une évaluation médicale est en d'organisation et de planification. Chaque personne concernée sera individuellement informée par l'ARS.

## **Une évaluation médicale proposée aux élèves et aux personnels de 9 communes**

Neuf communes sont à ce jour concernées par un arrêté conjoint du préfet de l'Oise et de la rectrice de l'Académie d'Amiens portant fermeture de leurs établissements scolaires et périscolaires, du lundi

2 mars au samedi 14 mars 2020 inclus. Il s'agit des écoles, collèges et lycées des communes dans lesquelles plusieurs cas de coronavirus ont été confirmés : **Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny-le-Sec et Creil (incluant pour des raisons de proximité géographique les communes limitrophes de Montataire, Villers-Saint-Paul et Nogent-sur-Oise) et Lacroix-Saint-Ouen.**

Ces établissements scolaires sont fermés par précaution, afin de permettre aux élèves et aux personnels de bénéficier d'une évaluation médicale gratuite. Celle-ci est organisée en deux étapes :

- La première étape se déroulera par téléphone, au cours d'un entretien où chaque élève et/ou parent et chaque personnel s'entretiendra avec un professionnel de santé de la réserve sanitaire. Ce professionnel lui posera plusieurs questions qui permettront de savoir si l'élève ou le personnel a, ou a eu dernièrement, des symptômes du coronavirus, ou s'il a pu être en contact avec une personne directement concernée par cette maladie. Cet entretien a pour objectif d'évaluer la nécessité d'une consultation médicale.
- Ces consultations médicales seront réalisées dans des lieux d'accueil au sein d'établissements scolaires, par des équipes de médecins et infirmiers de la réserve sanitaire. Les personnes identifiées pendant l'entretien téléphonique, sur critère médical, seront invitées à se rendre dans l'un de ces lieux.

Au total, cette mesure concerne dans l'Oise 28 000 élèves, 10 lycées, 11 collèges, 87 écoles, 2300 personnels.

Pour rappel, le test diagnostique ne peut être fait que sur des personnes symptomatiques. Le résultat d'un tel test sur une personne qui ne présente pas de symptôme ne serait pas interprétable.

## **Précisions sur l'interdiction des rassemblements collectifs**

La préfecture a publié sur internet et diffusé à l'ensemble des maires des précisions sur l'arrêté préfectoral du 29 février portant interdiction des rassemblements collectifs, sous forme de forum aux questions.

Elle rappelle notamment que deux cas sont à distinguer s'agissant des marchés :

- dans les communes situées dans le « cluster » (9 communes actuellement) : les marchés, qu'ils soient ouverts ou couverts, sont interdits ;
- dans les communes situées en-dehors du « cluster » : les marchés ouverts ou couverts (milieu confiné) sont autorisés avec l'obligation de mise en place d'un dispositif empêchant les concentrations significatives de clients.

## **Cellule d'information au public**

La cellule d'information du public départementale (03 44 06 10 60) a été ouverte en préfecture de 8h00 à 19h00. Près de 400 appels ont été reçus. Sa réouverture est prévue demain à partir de 8h30.

Une cellule d'information du public a été mise en place pour répondre aux questions des habitants des Hauts-de-France directement concernés par les cas de coronavirus : 03 20 30 58 00. Elle est ouverte tous les jours de 8h30 à 21h.

Un numéro vert national répond par ailleurs aux questions des français sur le coronavirus, de 08h à 21h sept jours sur sept : **0 800 130 000**.

Retrouvez également toutes les informations sur le coronavirus ici :

[www.gouvernement.fr/infocoronavirus](http://www.gouvernement.fr/infocoronavirus).